



Nice, le lundi 26 août 2019
Communiqué de presse

Consultation publique du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial 2025

du dimanche 1^{er} au lundi 30 septembre 2019
en ligne sur le site www.nicecotedazur.org

La Plan Climat-Air-Energie territorial 2025 de la Métropole Nice Côte d'Azur, arrêté le 22 mars 2019 en Conseil Métropolitain, entre dans sa dernière phase avant son approbation en octobre 2019. Depuis le début de sa construction, c'est avec la participation de tous les acteurs du territoire que les mesures environnementales de ce plan ambitieux se déterminent. Une première phase de concertation a permis d'échanger avec les habitants lors des réunions publiques menées à Nice, Saint-Martin-du-Var, Levens ou encore Cagnes-sur-Mer sur les enjeux climatiques actuels et les actions à mettre en œuvre. Les idées pour un territoire durable avaient également été recueillies grâce à une plateforme web masolutionpourleclimat.org, lancée en partenariat avec Nice Matin et Make.org.

Dès la rentrée, le projet entre dans un nouveau calendrier de consultation publique. Les habitants seront invités, dès le 1^{er} septembre 2019, à consulter le Plan Climat-Air-Energie territorial et à donner leurs avis soit via un formulaire en ligne sur le site de la Métropole Nice Côte d'Azur www.nicecotedazur.org ou par mail à planclimat@nicecotedazur.org.

Le Plan Climat-Air-Energie territorial 2029 a été élaboré sur la base d'un diagnostic détaillé afin de parvenir à fixer des objectifs : **réduire de 22% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2026**. Première étape dans la perspective d'atteindre la **neutralité carbone en 2050**.

Principaux leviers d'action :

1. **La réduction de la part modale du véhicule thermique** grâce à la restructuration du réseau de tramway et de bus ainsi que le développement des modes doux comme le vélo ;
2. **Le développement des énergies renouvelables** avec, notamment, la création de réseaux de chaleurs basés sur les technologies de géothermie, de thalassothermie ou de récupération de chaleur fatale ;
3. **L'amélioration du traitement des déchets** avec l'extension des consignes de tri ou encore la rénovation du centre de tri de l'Ariane ;
4. **L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants** par l'intermédiaire de la prochaine Plateforme Territoriale de Rénovation du Bâtiment qui assurera l'accompagnement des habitants et syndicats de copropriétés pour diminuer leur consommation énergétique.

A l'horizon 2025, ces mesures permettront également de réduire la consommation d'énergie de 16% et d'augmenter de 9% à 15% la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Le contenu du Plan Climat-Air-Energie territorial a d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci garantit la prise en compte de l'environnement dans les différents projets par l'analyse d'impacts sur les milieux naturels notamment.

Le public est invité à prendre connaissance du Plan Climat-Air-Energie territorial 2019-2025 du 1^{er} au 30 septembre, en ligne ou au siège de l'Agence de la Performance Energétique au 455, Promenade des Anglais (immeuble Plaza). Les suggestions peuvent être transmises sur le site www.nicecotedazur.org ou par mail planclimat@nicecotedazur.org.

Vous remerciant par avance de l'écho que vous réserverez à cette information.